

Séance ordinaire du 8 juillet 2013

Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce huitième jour de juillet deux mille treize (08-07-2013) à 19 h 30, au 1230 rue Principale, Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

Ouverture de la séance

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption du procès-verbal

3. Correspondance

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Engagements de crédits – Juillet 2013

7. Autorisation de signataires – Acquisition des lots 5 199 700 et 5 199 669 — Prolongement des rues des Seigneurs et des Gouverneurs

8. Autorisation de signataires – Acquisition d'une partie du lot 2 545 826 du cadastre du Québec — Rue Saint-Joseph

9. Octroi de contrat – Contrôle qualitatif des matériaux – Travaux de voirie – Rue Principale

10. Maskimo Construction inc. – Prolongement des services d'eau potable d'égout et de voirie — Rues des Seigneurs et des Gouverneurs — Réception provisoire des ouvrages

11. Rénovation et réaménagement de l'hôtel de ville – Directive de changement numéro E-08

12. Mandat – Plans et devis – Finition extérieure de l'hôtel de ville

13. Autorisation à demander des soumissions pour les travaux de finition extérieure de l'hôtel de ville

14. Autorisation à demander des soumissions pour la réfection de la toiture de l'hôtel de ville

15. Autorisation à demander des soumissions pour la fourniture de sel déglacant

Séance ordinaire du 8 juillet 2013

16. Embauche de moniteurs supplémentaires — Camp de jour, édition 2013
17. Coopérative jeunesse de services (CJS) – Aide financière pour les aînés et les jeunes familles
18. Appartenance Mauricie – Demande d'achat de calendriers historiques 2014 portant sur le thème des communications en Mauricie
19. Affaires diverses
 - 19.1 Résolution contre le transport de déchets radioactifs liquides
 - 19.2 Autorisation de signataires pour la modification du bail emphytéotique de la Coopérative de Solidarité Santé Les Grès
 - 19.3 Motion de félicitations – Comité organisateur de la Fête nationale
 - 19.4 Motion de félicitations – 30^e édition du Tournoi provincial moustique
 - 19.5 Motion de félicitations – Comité d'embellissement
 - 19.6 Motion de félicitations – ATJ St-Thomas – Film en plein air
 - 19.7 Aide financière – Ville Lac-Mégantic
- Période de questions
20. Clôture de la séance

2013-07-270

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point «Affaires diverses» ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

D'entrée de jeu, M. le maire offre, en son nom et au nom des membres du conseil et du personnel de la municipalité, nos plus sincères condoléances et également tout notre support aux victimes de Lac-Mégantic suite à la terrible tragédie ferroviaire survenue la fin de semaine dernière. Un montant de 0,25 \$ par Stéphanois sera versé à titre d'aide financière.

Il annonce qu'il y aura une patrouille de nuit afin de faire appliquer le règlement sur l'eau potable. Un avis d'infraction sera émis aux contrevenants et aucun avis verbal ne sera émis. Il rappelle à cet effet les dispositions de ce règlement.

M. le maire informe les personnes présentes qu'un appel de proposition pour la vente de l'ancien hôtel de ville a été publié et que les propositions seront ouvertes le vendredi 12 juillet prochain. Si aucune proposition conforme au plan A n'est soumise, un deuxième appel de proposition sera fait.

M. le maire annonce que les travaux de pavage sur le secteur sud de la rue Principale débiteront le 17 juillet prochain et que les travaux de la rue Saint-Joseph devraient également débiter.

Il fait aussi savoir que les modules du parcours santé seront installés dans les prochaines semaines. La municipalité a décidé d'embaucher un kinésologue, monsieur Charles-Mathieu Lachaume à raison de deux heures par semaine, et ce, pendant huit semaines afin de promouvoir l'utilisation de ces modules.

Il informe également les personnes concernant l'aide financière qui sera accordée par la municipalité à la Coopérative jeunesse de services (CJS) afin de financer 50 % du taux horaire pour les services aux personnes âgées de plus de 60 ans et pour le gardiennage auprès des jeunes familles, tout cela dans l'optique de la politique familiale municipale et dans la démarche MADA (Municipalité amie des aînés).

Ensuite, il invite les gens à participer aux mercredis culturels qui débutent ce mercredi, 10 juillet à 19 h au parc Réal-Saint-Onge.

Séance ordinaire du 8 juillet 2013

En terminant, M. le maire félicite le comité organisateur de la Fête nationale pour le succès obtenu. Il félicite également le comité de la 30^e édition du Tournoi provincial moustique pour la réussite de l'événement qui s'est déroulé sur le territoire de la municipalité et, pareillement, le comité d'embellissement pour le choix des fleurs dans les jardinières et les bacs de la municipalité. Il félicite en dernier lieu le comité de l'ATJ St-Thomas pour la présentation gratuite d'un film en plein air pour toute la famille.

Robert Landry,
Maire

2. Adoption du procès-verbal

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2013 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2013-07-271

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2013 soit et est adopté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 2013-07-08 préparé par madame Claudine Bédard greffière adjointe, faisant état de la correspondance du mois;

2013-07-272

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 2013-07-08.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Trésorerie

2013-07-273

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Nicolas Gauthier et résolu que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le dépôt du rapport sur les indicateurs de gestion au 31 décembre 2012.

5. Adoption des comptes fournisseurs

2013-07-274

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu d'approuver :

- les déboursés pour la période du *1^{er} au 30 juin 2013* totalisant 184 769,73 \$.
- les comptes à payer *au 30 juin 2013* au montant de 177 475,24 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Séance ordinaire du 8 juillet 2013

Nancy Larocque.
Secrétaire-trésorière adjointe

Rénovation Guy Lord inc. - Rénovation et réaménagement de l'hôtel de ville – Décompte progressif no 4

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes Beaudry et Palato inc., à l'effet de payer le montant de 8 405,09 \$, taxes incluses, résultant du décompte progressif no 4 pour le projet de rénovation et de réaménagement de l'hôtel de ville, et incluant la retenue de 10 % ;

2013-07-275

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nicolas Gauthier, appuyé de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture numéro 3173 à Rénovation Guy Lord inc., au montant de 8 405,09 \$, représentant le décompte progressif no 4, pour les travaux de rénovation et de réaménagement de l'hôtel de ville, réalisés au 24 mai 2013. (résolution : 2012-09-327)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Groupe Qualitas inc. - Honoraires professionnels – Contrôle qualitatif des matériaux – Prolongement des rues des Seigneurs et des Gouverneurs – Phase V

2013-07-276

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture numéro 1306063 à Groupe Qualitas inc., au montant de 1 701,95 \$, taxes incluses, représentant les honoraires professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux lors des travaux de prolongement des services d'eau potable et d'égout des rues des Seigneurs et des Gouverneurs- Phase V, pour la période se terminant le 31 mai 2013.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Heenan Blaikie S.E.N.C.R.L., SRL – Honoraires professionnels – Divers dossiers

2013-07-277

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture numéro 53003512 à Heenan Blaikie S.E.N.C.R.L., SRL, au montant de 765,77 \$, taxes incluses représentant des honoraires professionnels dans les dossiers d'application de la convention collective des pompiers, pour la période se terminant le 31 mai 2013.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Claude Grenier Ressources humaines – Honoraires professionnels – Comité des relations de travail

2013-07-278

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture numéro 3779 à Claude Grenier Ressources humaines inc., au montant de 623,16 \$, taxes incluses, représentant des honoraires professionnels pour la rédaction du compte-rendu du comité des relations de travail (CRT) et autres dossiers de relations de travail.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 8 juillet 2013

Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton — Honoraires professionnels – Service d'urbanisme

2013-07-279

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé t résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture no 130243 à la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton au montant de 690,75 \$, représentant les honoraires professionnels de l'inspectrice en bâtiment, madame Anne-Claude Hébert-Moreau pour du soutien au service de l'urbanisme pour la période se terminant le 31 mai 2013.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. Engagements de crédits – Juillet 2013

2013-07-280

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte les engagements de crédits et l'affectation du surplus suivants :

Engagements de crédits :

Description	Compte G/L	Montant
Promotion du parcours santé	02.13000.970	600,00 \$
Rechargement rue du Lac Bourassa	02.32000.521	10 000,00 \$
Creuser fossé	02.32000.521	8 000,00 \$
Remplacement glissière de sécurité	02.32000.521	15 000,00 \$
Rampe estrade	02.70150.521	394,00 \$
Réparation module de scène	02.70150.521	500,00 \$
Rampe d'accès pour handicapés au pavillon	02.70151.516	750,00 \$
Total		35 244,00 \$

Affectation du surplus :

Description	De	À	Montant
	Poste budgétaire	Poste budgétaire	
Promotion du parcours santé	59.11000.000	03.41070.000	600,00 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Autorisation de signataires – Acquisition des lots 5 199 700 et 5 199 669 — Prolongement des rues des Seigneurs et des Gouverneurs

CONSIDÉRANT qu'une entente sous seing privé est intervenue entre Monsieur Gilles Lefebvre, promoteur et la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, le 11 mars 2013, concernant le développement domiciliaire du prolongement des rues des Seigneurs et des Gouverneurs;

CONSIDÉRANT qu'aux termes de cette entente, M. Lefebvre doit céder à la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès les lots 5 199 700 et 5 199 669 du cadastre du Québec, lesquels lots sont utilisés comme rue;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'exécuter cette entente qui a été respectée de part et d'autre;

CONSIDÉRANT que Me Julie Clermont, notaire, a été mandatée pour rédiger les documents légaux de transfert à la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, desdits lots;

Séance ordinaire du 8 juillet 2013

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont lu et approuvent le projet d'acte;

2013-07-281

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents légaux pour le transfert à la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, de l'assiette de rue du prolongement des rues des Seigneurs et des Gouverneurs appartenant présentement à Monsieur Gilles Lefebvre, et située sur les lots 5 199 700 et 5 199 669 du cadastre du Québec, selon les termes de l'entente intervenue le 11 mars 2013.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. Autorisation de signataires – Acquisition d'une partie du lot 2 545 826 du cadastre du Québec – Rue Saint-Joseph

CONSIDÉRANT que Me Julie Clermont, notaire, a été mandatée pour rédiger les documents légaux de transfert à la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, d'une partie du lot 2 545 826 du cadastre du Québec, appartenant à la Commission scolaire Chemin-du-Roy laquelle partie est située dans l'assiette de la rue Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont lu et approuvent le projet d'acte;

2013-07-282

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents légaux de transfert à la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, d'une partie du lot 2 545 826 appartenant présentement à la Commission scolaire Chemin-du-Roy selon la description technique réalisée par monsieur Michel Roberge, arpenteur-géomètre, minute 790.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. Octroi de contrat – Contrôle qualitatif des matériaux – Travaux de voirie – Rue Principale

CONSIDÉRANT que quatre (4) offres de services ont été reçues pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux durant les travaux de voirie dans la rue Principale comme suit :

Entrepreneurs	Montant Taxes incluses
Inspec-Sol inc.	2 391,48 \$
Groupe Qualitas inc.	3 263,77 \$
LVM inc.	3 690,13 \$
Les Services EXP inc.	4 497,82 \$

CONSIDÉRANT que l'ingénieur de la MRC de Maskinongé, M. Maxime Boisvert a vérifié la soumission de la compagnie Inspec-Sol inc., la soumission la plus basse conforme, et qu'il en fait la recommandation;

2013-07-283

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Inspec-Sol inc. le contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux durant les travaux de voirie dans la rue Principale, au montant de 2 391,48 \$, taxes incluses. Il est de plus

Séance ordinaire du 8 juillet 2013

résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité ladite offre de services de Inspec-Sol inc.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Maskimo Construction inc. – Prolongement des services d'eau potable d'égout et de voirie — Rues des Seigneurs et des Gouverneurs — Réception provisoire des ouvrages

CONSIDÉRANT que la firme d'ingénieurs-conseils Pluritec a procédé à des vérifications en cours d'exécution des travaux de prolongement des infrastructures dans les rues des Seigneurs et des Gouverneurs, effectués par la compagnie Maskimo Construction inc.;

CONSIDÉRANT que la firme d'ingénieurs-conseils Pluritec recommande à la municipalité de procéder à l'acceptation provisoire des ouvrages puisque tous les documents requis ont été fournis par l'entrepreneur et que les ouvrages sont en grande partie achevés selon les conditions du contrat, exception faite des malfaçons et des ouvrages inachevés qui pourraient se présenter avant la délivrance du certificat de réception définitive des ouvrages dont ceux inscrits à la liste datée du 24 mai 2013;

2013-07-284

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès procède à la réception provisoire des ouvrages du prolongement des infrastructures dans les rues des Seigneurs et des Gouverneurs, effectués par la compagnie Maskimo Construction inc. et il est également résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tout document relatif à l'exécution de la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Rénovation et réaménagement de l'hôtel de ville – Directive de changement numéro E-08

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les plans et devis pour les travaux de rénovation et de réaménagement de l'hôtel de ville, puisqu'il y a des problématiques, et ce, selon la directive suivante :

Directive n° E-08 : câblage pour le système de gradation de luminaires dans la salle du conseil à l'étage;

2013-07-285

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte, suite à la recommandation de la firme d'architectes Beaudry et Palato inc., la directive de changement numéro E-08 selon l'offre de prix suivante :

Directive n° E-08 : 1 071,49 \$, avant taxes, incluant 15 % d'administration et profit;

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, ladite directive.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Mandat – Plans et devis – Finition extérieure de l'hôtel de ville

Séance ordinaire du 8 juillet 2013

2013-07-286

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès mandate la firme d'architectes Beaudry et Palato inc. pour la confection des plans et devis de la finition extérieure de l'hôtel de ville, selon l'offre de services professionnels datée du 3 juillet 2013, pour un montant de 6 000 \$, avant taxes en plus d'un montant de 800 \$ pour le suivi des travaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Autorisation à demander des soumissions pour les travaux de finition extérieure de l'hôtel de ville

2013-07-287

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la demande de soumissions sur invitation pour les travaux de finition extérieure de l'hôtel de ville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Autorisation à demander des soumissions pour la réfection de la toiture de l'hôtel de ville

2013-07-288

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la demande de soumissions sur invitation pour les travaux de réfection de la toiture de l'hôtel de ville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Autorisation à demander des soumissions pour la fourniture de sel déglaçant

2013-07-289

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la demande de soumissions sur invitation pour la fourniture de 800 tonnes métriques de sel déglaçant en vrac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Embauche de moniteurs supplémentaires — Camp de jour, édition 2013

CONSIDÉRANT que le nombre d'inscriptions au camp de jour est plus élevé que par les années passées ;

CONSIDÉRANT que pour respecter le ratio d'un (1) moniteur pour quinze (15) enfants, il y a lieu d'embaucher quatre (4) moniteurs supplémentaires ;

CONSIDÉRANT que mesdames Jaulie Papillon, Valérie Grimard et Gabrièle Vaudreuil ainsi que monsieur Raphaël Gascon ont été rencontrés par le directeur des loisirs et la monitrice en chef du camp de jour et qu'ils satisfont aux exigences d'embauche ;

2013-07-290

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès embauche quatre (4) moniteurs supplémentaires selon un horaire répondant aux besoins en personnel établis par la monitrice en chef en fonction du nombre de présences, soit : mesdames Jaulie Papillon et Valérie Grimard, rétroactivement au 26 juin 2013, madame Gabrièle Vaudreuil, rétroactivement au 3 juillet 2013 et monsieur Raphaël Gascon, à compter des présentes et ce, jusqu'au 9 août 2013. Le salaire

Séance ordinaire du 8 juillet 2013

versé aux moniteurs est le salaire minimum plus un dollar, tel que spécifié à la convention collective.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Coopérative jeunesse de services (CJS) – Aide financière pour les aînés et les jeunes familles

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la politique familiale municipale, le conseil municipal désire améliorer l'accès aux services offerts par la Coopérative jeunesse de services (CJS) pour les aînés et les jeunes familles de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès;

2013-07-291

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie une aide financière à la Coopérative jeunesse de services (CJS) de 500 \$ pour subventionner les travaux exécutés chez les aînés et de 500 \$ pour des services de gardiennage auprès des jeunes familles.

Il est de plus résolu d'affecter le surplus accumulé afin de pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Appartenance Mauricie – Demande d'achat de calendriers historiques 2014 portant sur le thème des communications en Mauricie

2013-07-292

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès procède à l'achat de 25 calendriers historiques, édition 2014, au coût de 250 \$, d'Appartenance Mauricie sous la thématique des communications en Mauricie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. Affaires diverses

19.1 Résolution contre le transport de déchets radioactifs liquides

CONSIDÉRANT que le *Department of Energy* des États-Unis prévoit transporter par camion 23 000 litres de déchets liquides hautement radioactifs depuis les Laboratoires de Chalk River, en Ontario, jusqu'au site de Savannah River, en Caroline du Sud, en une série de livraisons hebdomadaires réparties sur un an ou plus;

CONSIDÉRANT que ces livraisons pourraient débuter dès le mois d'août 2013;

CONSIDÉRANT que jusqu'à maintenant en Amérique du Nord, personne n'a jamais transporté de déchets liquides hautement radioactifs sur les routes et les ponts publics;

CONSIDÉRANT que la quantité de déchets liquides hautement radioactifs contenue dans une seule cargaison suffit amplement à contaminer l'eau potable d'une ville entière;

CONSIDÉRANT qu'aucune audience publique d'évaluation environnementale ni aucun autre forum public, au Canada ou aux États-Unis, n'a évalué le risque de ces transports de déchets liquides hautement radioactifs sur les routes et les ponts publics;

Séance ordinaire du 8 juillet 2013

CONSIDÉRANT qu'il n'y a eu aucune procédure publique pour discuter des solutions de rechange à ces transports de déchets liquides hautement radioactifs sur les routes et les ponts publics, comme par exemple la solidification préalable des déchets – alors que c'est pratique courante à Chalk River pour tous les déchets liquides hautement radioactifs produits depuis 2003;

CONSIDÉRANT que les déchets hautement radioactifs sont les produits les plus radioactifs de la planète, créés en irradiant de l'uranium ou du plutonium dans un réacteur nucléaire;

CONSIDÉRANT que les déchets hautement radioactifs émettent un rayonnement si pénétrant et si intense qu'on ne peut les approcher pendant des siècles;

CONSIDÉRANT que la radiotoxicité extrême des déchets hautement radioactifs persiste pendant des millénaires;

CONSIDÉRANT que ces déchets liquides hautement radioactifs proviennent de la dissolution dans l'acide nitrique des déchets solides d'un réacteur nucléaire, ce qui produit une solution très corrosive contenant des dizaines d'éléments radiotoxiques comme le césium 137, l'iode 129 ou le strontium 90;

CONSIDÉRANT que les déchets liquides hautement radioactifs en provenance de Chalk River contiennent une quantité importante d'uranium de qualité militaire (hautement enrichi), soit la même substance qui a servi d'explosif nucléaire pour la première bombe atomique, larguée en 1945;

CONSIDÉRANT que la principale justification de ces transferts de déchets liquides de Chalk River vers le site de Savannah River serait de débarrasser le Canada du risque de prolifération nucléaire associé à l'uranium de qualité militaire toujours contenu dans ce liquide;

CONSIDÉRANT que le site de Savannah River est un des endroits les plus contaminés par la radioactivité parmi toutes les installations du *Department of Energy* reliées à l'armement nucléaire;

CONSIDÉRANT que le recyclage prévu des déchets liquides de Chalk River au centre vieillissant de retraitement H Canyon de Savannah River créera des risques de sécurité non nécessaires, ajoutera des quantités supplémentaires de déchets hautement radioactifs liquides dans le système de gestion des déchets déjà surchargé de Savannah River et imposera des contraintes budgétaires insoutenables au *Department of Energy*;

CONSIDÉRANT que tous les objectifs de non-prolifération associés aux déchets liquides de Chalk River peuvent être atteints en « dénaturant » l'uranium de qualité militaire sur place, à Chalk River, si bien que cet uranium ne serait donc plus un risque de prolifération;

2013-07-293

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte la présente résolution et qu'elle :

- 1) S'oppose en principe à tout transport de déchets radioactifs liquides sur les routes et les ponts publics, sur toute voie navigable ou par voie aérienne puisque ces déchets peuvent être solidifiés, l'ont déjà été et devraient l'être

Séance ordinaire du 8 juillet 2013

pour réduire le risque qu'ils ne se répandent dans l'environnement des êtres vivants;

- 2) Exhorte les gouvernements du Canada et des États-Unis à suspendre le transfert de déchets liquides hautement radioactifs des Laboratoires de Chalk River vers le site de Savannah River jusqu'à la conclusion de consultations publiques approfondies sur l'à-propos et les impacts potentiels des transferts proposés ainsi que sur les autres mesures qui permettraient d'atteindre les objectifs officiels de ces livraisons;
- 3) Exhorte les gouvernements du Canada et des États-Unis ainsi que ceux de tous les États, provinces et municipalités ainsi que les gouvernements indigènes souverains des nations tribales amérindiennes des États-Unis et ceux des nombreuses nations autochtones du Canada à tout mettre en œuvre pour interdire et empêcher le transport de déchets radioactifs liquides sur les routes et les ponts publics, sur toute voie navigable ou par voie aérienne.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19.2 Autorisation de signataires pour la modification du bail emphytéotique de la Coopérative de Solidarité Santé Les Grès

CONSIDÉRANT que la COOP de Solidarité Santé Les Grès a implanté sur notre territoire une clinique santé dont la renommée est reconnue;

CONSIDÉRANT que la COOP de Solidarité Santé Les Grès est une entreprise privée et souhaite agrandir l'immeuble dont elle est propriétaire, le tout étant situé sur un terrain de la municipalité, par bail emphytéotique, à l'expiration duquel l'ensemble de la construction deviendra propriété de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'en raison de cet agrandissement, il y a lieu de modifier le bail emphytéotique de la Coopérative de Solidarité Santé Les Grès;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont lu et approuvent le projet d'acte notarié ;

2013-07-294

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents légaux du nouvel acte de cession en emphytéose par la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès à la Coopérative de Solidarité Santé Les Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19.3 Motion de félicitations – Comité organisateur de la Fête nationale

2013-07-295

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement les membres du comité organisateur de la Fête nationale pour la préparation des activités et des festivités qui ont remporté un vif succès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 8 juillet 2013

19.4 Motion de félicitations – 30^e édition du Tournoi provincial moustique

2013-07-296

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement le comité organisateur de la 30^e édition du Tournoi provincial moustique qui a été couronné d'un vif succès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19.5 Motion de félicitations – Comité d'embellissement

2013-07-297

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement le comité d'embellissement pour le choix des fleurs dans les jardinières et les bacs de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19.6 Motion de félicitations – ATJ St-Thomas – Film en plein air

2013-07-298

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement le comité de l'ATJ St-Thomas pour la présentation gratuite d'un film en plein air pour toute la famille, le 6 juillet 2013.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19.7 Aide financière – Ville Lac-Mégantic

CONSIDÉRANT la terrible tragédie ferroviaire survenue en fin de semaine à Lac-Mégantic;

CONSIDÉRANT que la Croix-Rouge a mis sur pied un fonds spécial à l'intention des victimes de Lac-Mégantic;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désire apporter un soutien à la ville de Lac-Mégantic;

2013-07-299

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillée, **appuyé** de Francine Boulanger et **résolu** que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès verse à la Croix-Rouge dans le fonds spécial à l'intention des victimes de Lac-Mégantic, un don de l'ordre de 0,25 \$ par Stéphanois selon le dernier décret soit 4385 personnes pour un montant de 1 096,25 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h 7

Fin : 20 h 7 (pas de question)

Séance ordinaire du 8 juillet 2013

20. Clôture de la séance

2013-07-300

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que la séance soit levée à 20 h 7

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-
trésorière